

0640212H  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
COLLEGE MARRACQ  
1 RUE DES MONTAGNARDS  
64100 BAYONNE  
Tel : 0559632965

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 8  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2020

Réuni le : 09/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Bousquet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Saint Lary , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Voyage Ski 5ème: Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Saint Lary , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe (participation individuelle: 185,00€).  
La réalisation de ce voyage facultatif est conditionnée à l'évolution favorable du contexte sanitaire national et à la réglementation en vigueur au jour de début d'activité.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0